



## Contentieux pour une dette bancaire de 2008

Par **pepsyna**, le **12/03/2014** à **18:29**

Bonjour,

je viens de recevoir un courrier aujourd'hui d'une société contentieux "neuilly contentieux", m'informant que la bnp paribas, dans laquelle j'avais un compte en 2008, me reclame aujourd'hui un dû de 950 €. ils me menacent de me mettre en interdit bancaire. En 2008, j'étais déjà en interdit bancaire.

Mes deux questions svp sont :

- ont-ils le droit de me mettre en interdit bancaire pour un problème datant de 2008 ?
- ont-ils le droit de me réclamer cette somme d'argent 5 ans 1/2 après ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2014** à **18:33**

Bonjour,

Vous avez affaire à une officine de recouvrement.

Lisez ce post-it traitant des officines de recouvrement :

[http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement\\_73116\\_1.htm](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm)